

## Question écrite au Collège

---

### Objet :

---

Depuis bientôt un an des dégradations sont apparues sur la voirie de l'avenue Guillaume Melckmans. Au fil du temps ces dégradations ou défaut dans la réalisation des travaux n'ont fait que s'accroître. Les riverains ont à plusieurs reprises, semble-t-il, interpellé la commune (fix my street, mails, facebook...) sans aucune réaction communale à ce jour.

Pouvez-vous me dire si vous êtes au courant de cette problématique ?

Des mesures ont-elles ou seront-elles prises prochainement pour y remédier ?

Pour quelles raisons les signalements et demandes d'interventions à la commune formulées par les riverains sont-elles restées sans réponse ?

Je vous remercie de vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal et de Police



Anderlecht, le 26/11/2019

Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Conseiller communal  
Rue de l'Agrafe 68/5

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR  
CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –  
**TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.**

1070 ANDERLECHT

Votre correspondant : Kurt DE DURPEL  
Chef de Division  
☐ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2019/0164 - MH.

**Objet** : réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la dégradation sur la voirie avenue Guillaume Melckmans.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant la dégradation sur la voirie avenue Guillaume Melckmans, nous vous informons qu'après vérification dans FixMyStreet, il appert qu'il ne s'agit pas de plusieurs riverains mais d'un seul riverain.

Une réparation adéquate consiste en l'enlèvement des bordures en béton préfabriqués dont la fondation est en mauvais état et de couler du béton sur place afin de bien remplir les cavités, aussi bien latérales qu'en profondeur.

À l'heure actuelle, on se trouve dans le stade qu'une analyse coût-bénéfice, tenant compte de l'installation d'une déviation pour le bus – voire déviation pour chaque trafic motorisé - pour une semaine ainsi que la création d'un dossier Osiris, pourrait être prise en considération. Nous allons entamer les contacts avec la société de transports en commun.

Le système FixMyStreet est conçu de la manière à ce que chaque riverain puisse voir l'évolution du dossier. Pour le moment, le dossier est à la phase « acceptée et en traitement »

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Par délégation :  
L'Echevine des services du Développement  
urbain, Mobilité et Travaux publics

S. MULLER-HUBSCH.